

A PROPOS DE L'EXTENSION DES EAUX  
TERRITORIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il s'il a songé à communiquer avec les quatre ou cinq pays qui ont des droits de pêche traditionnels sur la côte atlantique du Canada, pour les pressentir au sujet de l'établissement d'une zone territoriale de douze milles?

**L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, voilà une question très complexe que le ministre étudie depuis un certain temps. Bien entendu, ce sont surtout les États-Unis qui sont en cause.

**LES TRANSPORTS**

LIGNES SECONDAIRES—LIGNE DE CONDUITE SUR  
LEUR ABANDON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si le gouverneur en conseil a reçu, de la Fédération canadienne des agriculteurs, une pétition invoquant l'article 53 de la loi sur les chemins de fer pour demander la suspension de toutes les dispositions prises à propos des requêtes relatives à l'abandon du service de certains embranchements? Le premier ministre peut-il nous dire si de nouvelles mesures ont été prises en vue d'empêcher la cessation du service sur d'autres embranchements?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Le gouvernement a été saisi d'un avis d'appel.

**M. Argue:** Le ministre pourrail-il nous dire quand il nous communiquera les décisions du gouvernement concernant la demande de suspension des dispositions envisagées? De plus, le premier ministre aurait-il une communication à nous faire concernant la réunion des dirigeants des compagnies de chemins de fer et du ministre des Transports?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Tout ce que je puis dire, c'est qu'une réunion a eu lieu. Des pourparlers ont été engagés, nous avons été avisés d'un appel et dès que le gouvernement pourra en dire davantage, il le fera.

(Texte)

**L'AGRICULTURE**

ACHAT DES GRAINS DE PROVENDE, DANS L'OUEST  
PAR LES CULTIVATEURS DE L'EST

A l'appel de l'ordre jour.

**M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Pourrait-il nous dire pourquoi il est impossible aux coopératives, aux manufacturiers de moulées et aux cultivateurs de l'Est d'acheter du blé et autres céréales directement de la Commission canadienne du blé?

**M. l'Orateur:** Je regrette infiniment, mais la question de l'honorable député, telle qu'elle est posée exige une réponse raisonnée de l'honorable ministre; il ne doit donc pas formuler sa question ainsi. Je crois que la question devrait être rédigée à nouveau ou bien inscrite au *Feuilleton* de la Chambre.

**M. Marcoux:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser de nouveau ma question au ministre de l'Agriculture. Les cultivateurs de l'Est, ainsi que les coopératives et les manufacturiers de moulées balancées, peuvent-ils acheter du blé ou d'autres céréales directement de la Commission canadienne du blé?

(Traduction)

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture):** Oui, monsieur l'Orateur.

(Texte)

**M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet):** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Pour faire suite à la réponse donnée à l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Marcoux), le ministre pourrait-il nous dire si les cultivateurs de l'Est, qui achètent du blé régulièrement de la Commission canadienne du blé, obtiennent des prix et des conditions aussi avantageux que la Chine?

**M. l'Orateur:** Je regrette, mais la question de l'honorable député est irrecevable à l'appel de l'ordre du jour. Une réponse à une telle question comporterait une foule de détails. Je suggère donc à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*, et ainsi il obtiendra une réponse complète.

**M. Cook:** Je ne demande pas de détails, monsieur l'Orateur, je demande si, oui ou non, les conditions sont semblables.

(Traduction)

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES  
PRAIRIES—INTERPELLATION AU SUJET DE  
PAIEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Horace A. Olson (Medicine-Hat):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre peut-il nous dire quand les primes prévues aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pourront être versées aux cultivateurs qui les ont méritées au cours de la campagne agricole de 1962?

**M. l'Orateur:** Le député reconnaîtra sans doute qu'il y a lieu d'inscrire sa question au *Feuilleton*.